MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023

CDF NATIONAL 450

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : C0181 - MOTO CLUB BRUGUIERES
N° d'épreuve FFM : 184
E-mail : fernand.martin@wanadoo.fr
Date : 28 mai 2023
Téléphone : 06 11 08 03 26
Lieu : Bruguières (31)
Organisateur technique : 077966 - M MARTINS FERNAND

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LMOC - M DELPON JEAN-LUC	Licence : 008362
Délégué FFM (Président de jury)	FFM - Mme QUINCE-LEGER Leslie	Licence : 215118
Membre du Jury	LMOC - Mme CARDOIT PATRICIA	Licence : 027451
Membre du Jury	LMOC - M MALRIC PATRICK	Licence : 016304
Commissaire technique responsable	FFM - M BLANC ROGER	Licence : 004065
Responsable du chronométrage		Licence :

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NATIONAL 450 CC

Age ---------- 15 ans minimum
Licences ------ NCO / Inter / LUE / NJ
Cylindrée------ Classes 3 et 4
Plaques ------- Numéro noir sur fond blanc

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	100 €	11ème	67 €	16ème	55 €
2ème	140 €	7ème	90 €	12ème	65 €	17ème	52 €
3ème	130 €	8ème	82 €	13ème	63 €	18ème	50 €
4ème	120 €	9ème	76 €	14ème	60 €	19ème	47 €
5ème	110 €	10ème	70 €	15ème	58 €	20ème	45 €

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Corinne Simonet**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **Purpan (31)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de Motocross Jean Gelis**

Adresse ..... **31150 Bruguières**

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1 780 m**

Largeur minimum de la piste ..... **5 m**

Largeur de la grille ..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **105 m**

Nombre d'OCP* **16**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB

Date : 10.02.2023

MOTO CLUB de BRUGUIÈRES
MAIRIE
31150 BRUGUIÈRES

VISA DE LA LIGUE

DATE:

VISA DE LA FFM

DATE : 12/04/2023

NUMÉRO : 23/0375

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

REGLEMENT PARTICULIER 2023
CDF MX À L'ANCIENNE

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : C0181 - MOTO CLUB BRUGUIERES — **N° d'épreuve FFM :** 184
E-mail : fernand.martin@wanadoo.fr — **Date :** 27 mai 2023
Téléphone : 06 11 08 03 26 — **Lieu :** Bruguières (31)
Organisateur technique : 077966 - M MARTINS FERNAND

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----------	LMOC - M DELPON JEAN-LUC	Licence : 008362
Délégué FFM (Président du Jury)* ----	FFM - M CHARPIN MAX/ M LAVRAT Philippe	Licence : 006434/124927
Membre du Jury ----------	LMOC - Mme CARDOIT PATRICIA	Licence : 027451
Membre du Jury ----------	LMOC - M MALRIC PATRICK	Licence : 016304
Commissaire technique responsable -	FFM - M BLANC ROGER	Licence : 004065
Responsable du chronométrage -------		Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

☒ **Vintage** ☒ **Classic - Evolution - Prototype** ☒ **Pré-90 & Super Evolution**

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1977.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.

Evolution : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque.

Pré-90 : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Ages des pilotes :

Vintage / Classic / Evolution / Prototype : 30 ans minimum.
Pré-90 / Super Evolution : 13 ans minimum en 125cc (15 ans pour les autres cylindrées).

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, LUE, IAT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour avant et arrière.

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☐ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Corinne Simonet**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **Purpan (31)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de Motocross Jean Gelis**

Adresse ..... **31150 Bruguières**

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1 780 m**

Largeur minimum de la piste ..... **5 m**

Largeur de la grille ..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **105 m**

Nombre d'OCP* **16**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB

Date : 10.02.2023

MOTO CLUB de BRUGUIÈRES
MAIRIE
31150 BRUGUIÈRES

VISA DE LA LIGUE

DATE:

VISA DE LA FFM

DATE : 12/04/2023
NUMÉRO : 23/0375

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Moto-Club : C0181 - MOTO CLUB BRUGUIERES

E-Mail : fernand.martin@wanadoo.fr

Téléphone : 06 11 08 03 26

Organisateur technique : 077966 - M MARTINS FERNAND

N° d'épreuve FFM : 184

Date : 27-28 mai 2023

Lieu : Bruguières (31)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course ---------- 008362 - M DELPON JEAN-LUC ----------Désignation LMOC
Directeur de course adjoint ---------- 022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN ----------Désignation LMOC
Délégué FFM ---------- 124927 - M LAVRAT PHILIPPE ----------Désignation FFM
Délégué FFM ---------- 006434 - M CHARPIN MAX ----------Désignation FFM
Président du Jury ---------- 215118 - Mme QUINCE-LEGER LESLIE ----------Désignation FFM
Membre du Jury ---------- 027451 - Mme CARDOIT PATRICIA ----------Désignation LMOC
Membre du Jury ---------- 016304 - M MALRIC PATRICK ----------Désignation LMOC
Commissaire technique responsable ---------- 004065 - M BLANC ROGER ----------Désignation FFM
Commissaire technique ---------- 215067 - M BOY DANIEL ----------Désignation LMOC
Commissaire technique ---------- 296919 - Mme TOURNIE MARIANNICK ----------Désignation LMOC
Commissaire technique ---------- 018144 - M NAVARRO JOSEPH ----------Désignation LMOC

ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	
Championnat de France MX à l'ancienne	Voir règlement particulier spécifique.
Trophée Pyrénées 450-250 *45€ hors majoration*	Age ---------- 15 ans mini (licence compétition) Cylindrée------ De 144cc à 500cc
DIMANCHE	
Championnat de France National MX 450	Voir règlement particulier spécifique.
Championnat Occitanie MX 85 *45€ hors majoration*	Age ---------- 9 ans mini à 14 ans au 01/01/2023 (licence compétition) Cylindrée------ 85cc
Trophée Pyrénées MX 125 *45€ hors majoration*	Age ---------- 13 ans mini (licence compétition) Cylindrée------ 125cc 2T

**Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur https://licencie.ffmoto.net/ puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur engage-sports. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.*

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- ☒ NON ☐ OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ------	Docteur Corinne Simonet		
Nombre de secouristes ----------	10	**Nombre d'ambulance(s)** ----------	2
Hôpital le plus proche ----------	Purpan (31)	**Temps de trajet (en min)**----------	15 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site ----------	Circuit de Motocross Jean Gelis		
Adresse----------	31150 Bruguières		
Longueur du circuit ----------	1 780 m	**Largeur minimale**----------	5 m
Largeur de la grille de départ----------	40 m	**Longueur de la ligne droite de départ** --------	105 m
Nombre de commissaires de piste--------	16 OCP		
Capacité Moto----------	54 aux essais	45 en manche	

- *<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.*
- *En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.*

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 10.02.2023 MOTO CLUB de BRUGUIÈRES MAIRIE 31150 BRUGUIÈRES	*Date :* 21/02/2023 ALRIC	*Date :* 12/04/2023 *Numéro :* 23/0375 MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve*

Vendredi 26 mai 2023

17h00 – 19h00 ---------- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Samedi 27 mai 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h00	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing Commissaires de piste		
8h30	8h45	Essais libres	Championnat de France Pré-90 / Super Evolution	15'
8h50	9h05	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées 450-250 (A)	15'
9h10	9h25	Essais libres	Championnat de France Classic / Evolution / Prototype	15'
9h30	9h45	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées 450-250 (B)	15'
9h50	10h05	Essais libres	Championnat de France Vintage	15'
10h10	10h25	Essais chronométrés	Championnat de France Pré-90 / Super Evolution	15'
10h30	10h45	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées 450-250 (A)	15'
10h50	11h05	Essais chronométrés	Championnat de France Classic / Evolution / Prototype	15'
11h10	11h25	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées 450-250 (B)	15'
11h30	11h45	Essais chronométrés	Championnat de France Vintage	15'
11h45	13h15	Pause		
13h15	13h40	Manche 1	Championnat de France Pré-90 / Super Evolution	20' + 1T
13h45	14h05	Manche 1	Trophée Pyrénées 450-250 (2)	15' + 1T
14h10	14h35	Manche 1	Championnat de France Classic / Evolution / Prototype	20' + 1T
14h40	15h00	Manche 1	Trophée Pyrénées 450-250 (1)	15' + 1T
15h05	15h25	Manche 1	Championnat de France Vintage	15' + 1T
15h25	15h45	Pause		
15h45	16h10	Manche 2	Championnat de France Pré-90 / Super Evolution	20' + 1T
16h15	16h35	Manche 2	Trophée Pyrénées 450-250 (2)	15' + 1T
16h40	17h05	Manche 2	Championnat de France Classic / Evolution / Prototype	20' + 1T
17h10	17h30	Manche 2	Trophée Pyrénées 450-250 (1)	15' + 1T
17h35	17h55	Manche 2	Championnat de France Vintage	15' + 1T
18h00		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la journée		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve*

Samedi 27 mai 2023

15h00 – 20h00 ---------- Contrôles administratifs et contrôles techniques
16h00 ---------- Visite du circuit

Dimanche 28 mai 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing Commissaires de piste		
8h15		Briefing pilotes		
9h00	9h20	Essais libres	Championnat de France National MX 450	20'
9h25	9h40	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 125	15'
9h45	10h00	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 85	15'
10h00	10h20	Pause		
10h20	10h25	Test de départ	Championnat de France National MX 450	5'
10h30	10h50	Essais chronométrés	Championnat de France National MX 450	20'
10h55	11h10	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 125	15'
11h15	11h30	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 85	15'
11h30	13h30	Pause		
13h30	13h55	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
14h00		Tour de reconnaissance	Championnat de France National MX 450	
14h10	14h40	Manche 1	Championnat de France National MX 450	25' + 1T
14h45	15h05	Manche 1	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
15h05	15h30	Pause		
15h30	15h55	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
16h00		Tour de reconnaissance	Championnat de France National MX 450	
16h10	16h40	Manche 2	Championnat de France National MX 450	25' + 1T
16h45	17h05	Manche 2	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
17h15		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la manifestation		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

PLAN

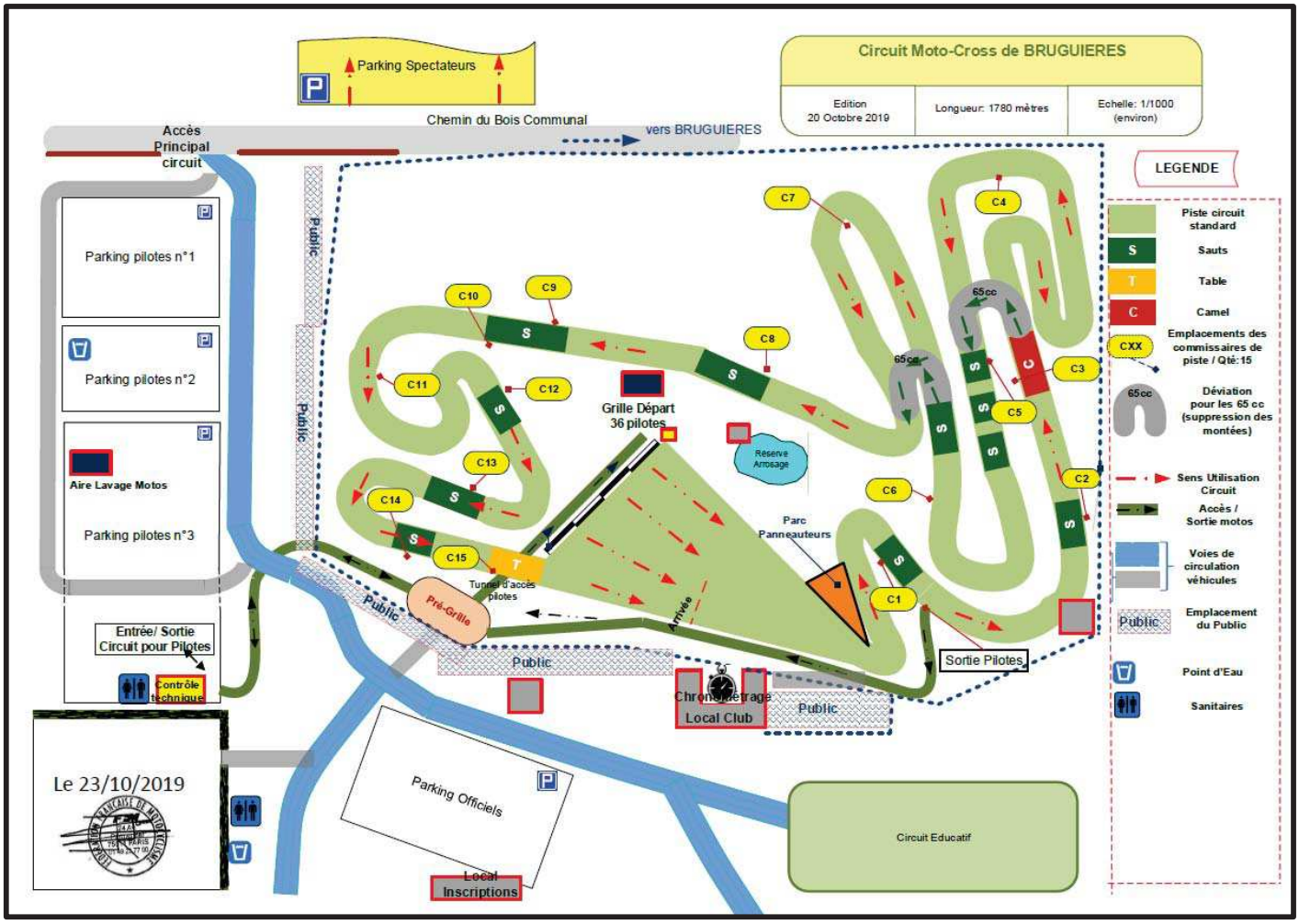

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

SITUATION GEOGRAPHIQUE

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA